

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 janvier 2017 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Madame BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, HERCHUEL Christophe, THOMAS Ludovic

Procurations : Joëlle DUFOUR à BARISSET André, Evelyne ROUSSINE à Jean-Pierre FLEURY, CAMPOS Laurent à JEANNIARD Pascal

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BIDAULT

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 24 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

I) Projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes

La procédure d'appel d'offre est en cours, la date de remise des plis est fixée au 3 février prochain, actuellement 25 entreprises ont visité les lieux.

La DDT a validé l'installation d'un élévateur dont le coût est bien moindre, en lieu et place d'un ascenseur pour l'accès à l'étage.

Les dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la préfecture et du département sont à l'étude. La Préfecture informe la commune que les travaux d'accessibilité et de rénovation de la salle du périscolaire située à l'étage de la salle des fêtes ne sont pas subventionnables, car bien qu'il s'agisse de bâtiments communaux, la compétence périscolaire est déléguée à la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal décide malgré tout, à 13 voix contre une de poursuivre le projet, estimant qu'il s'agit du patrimoine communal et que dans l'hypothèse où le périscolaire déménage dans d'autres locaux, cette salle sera accessible et utilisable pour le public.

II) Rapport des commissions :

Forêt :

- ✓ Les affouagistes qui empruntent le chemin de la Selotte qui dessert la parcelle 25 B sont priés de respecter les cultures.
- ✓ Le Conseil Municipal refuse les travaux regarnis dans la parcelle 4B
- ✓ Parcelle 3B, houppiers de chêne à vendre 6 € le stère. 20 € seront demandés à l'inscription. Le bois façonné devra être correctement empilé pour le stérage. Inscription avant le 15 février, délai d'exploitation 15 octobre 2017. Paiement impératif au stérage.

Téléphone aux heures des repas : Monsieur Daniel POULET 03 80 21 00 44

Bâtiments :

Des devis sont en cours pour la mise en accessibilité de l'église et des écoles.

Voirie

Suite aux travaux exécutés par l'entreprise NOIROT fin 2015 rue de la croix Charnot, et vu l'état déplorable de cette route, le Conseil Municipal souhaite rencontrer le responsable de cette entreprise afin de lui signifier son mécontentement et de trouver une solution amiable.

Vie scolaire :

- ✓ La date du prochain conseil d'école est fixée au 10 février prochain. Des devis sont en cours d'élaboration pour réhabiliter le réseau téléphonique - wifi et installer une classe informatique mobile.
- ✓ L'effectif de l'école est très impacté par les mouvements de population sur notre commune, 11 élèves vont quitter l'école avant la fin de l'année scolaire, (soit 10 % de l'effectif). Dans ces

conditions, il est très probable que l'académie décide de fermer une classe de maternelle, sans que la commune puisse légitimement contester.

- ✓ Après la visite annuelle de sécurité, la commune procède au remplacement de 5 extincteurs pour la somme 656 €.

Commission animation :

III) Affaires et questions diverses :

Gestion du cimetière : Une présentation à destination des conseillers municipaux, d'un logiciel permettant de faciliter la gestion du cimetière communal est prévue le lundi 30 janvier à 14 heures.

Contrat employé communal :

Le contrat aidé de notre employé communal, Monsieur AINOC, arrive à échéance le 5 avril prochain et ne peut plus être renouvelé dans ce dispositif. La charge de travail actuelle justifiant ce poste, le Conseil Municipal décide de lui proposer un contrat à durée déterminée de 9 mois.

Salle Gaillard :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'une habitante de la commune qui souhaite ouvrir un commerce de proximité dans le village et sollicite la mise à disposition d'un local. Soucieux de soutenir cette initiative, Le Conseil Municipal décide de lui mettre à disposition à titre gracieux, la Salle Gaillard, charge à elle de s'acquitter des factures d'électricité correspondantes.

Maison de retraite : La gestion est reprise par les hospices civils de Beaune au sein du GHT (Groupement Hospitalier Territoriale) du Beaunois, incluant Nolay, Nuits-Saint-Georges, Arnay-le-Duc, Bligny-sur-Ouche, Seurre, Saint-Jean-de-Losne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Informations diverses

Concert à l'église : Samedi 4 février à 17 heures, chorale « Alter Chor ». 80 choristes et 20 musiciens interpréteront le requiem de Mozart.

Assemblée générale Amicale des cafards : lundi 30 janvier à 19h30 à la salle des fêtes. Présentation du programme pour 2017. Toutes les personnes du village sont invitées.

Assemblée générale de l'association l'Art'bergement : mercredi 15 février à 19h30